

Factsheet ZE corridor national¹

Factsheet sur l'apport simplifié au DA¹ en Suisse après l'abolition du rtcs¹.
Appelé : ZE corridor national¹

1 Préface

Ce factsheet s'adresse aux groupes suivants :

- Destinataire en Suisse avec le statut de « Destinataire agréé » (DA)
- Les clients ferroviaires en Suisse et dans l'UE qui commandent un transport qui doit se rendre à un DA en Suisse sans procédures de transit NCTS.
- Transporteurs contractuels (TC) qui achètent des services douaniers auprès de CFF Cargo SA

2 Situation de départ

Avec l'abolition du rtcs¹, les chemins de fer et leurs clients seront confrontés à des défis majeurs. Le lettre de voiture CIM n'est plus un document de transit douanier.

Une alternative pour les transports de l'UE vers la Suisse serait, que l'exportateur (généralement le client ferroviaire) a déclaré l'exportation sans régime de transit, rouler jusqu'à la frontière extérieure de l'UE et de terminer la procédure d'exportation seulement à ce moment-là (en quittant l'UE). Toutefois, cela est défavorable dans le transport ferroviaire, car l'envoi doit être dans le dépôt frontalier pendant les heures d'ouverture douanière pour la fin de l'exportation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La fin des exportations conformément à l'UCC-IA¹ 329, paragraphe 7, est considérablement plus facile à traiter. Selon cette disposition, l'exportation peut déjà être interrompue au point de départ ou « en cours de route » (par exemple dans une gare de triage en Allemagne) si les marchandises ont été prises en charge par les chemins de fer dans un contrat de transport unique pour le transport depuis l'UE (« traitement de sortie anticipée »). **Sont exclus** les produits soumis à accise (pour les produits soumis à accise, veuillez contacter votre TC¹).

La lettre de voiture CIM est un « un contrat de transport unique », ce qui signifie quel transport de l'UE à la gare frontière suisse peut être effectué sans procédure de transit NCTS. Dans le cas où l'importation suisse ne doit pas être effectuée à la gare frontière, mais par un DA¹ à son emplacement en Suisse, les douanes suisses attachent les **conditions** suivantes au transport ferroviaire et au dédouanement à l'importation par la DA.

3 Conditions de la douane suisse (OFDF¹) pour ce Transit simplifié entre le bureau de douane de frontière et le lieu agréé du destinataire agréé

- a) L'entreprise ferroviaire (ETF) en Suisse est agréée par les douanes suisses pour ce ZE corridor national¹ simplifié.
- b) Le destinataire (champ 4 CIM-LV¹) et la gare de destination (champ CIM-LV¹ 10) correspondent à la saisie de la Publications relatives aux destinataires et expéditeurs agréés de OFDF (<https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/documentation/publications/publications-relatives-aux-destinataires-et-expediteurs-agrees.html>).

Factsheet Corridor national ZE

- c) Le code de régime de transit douanier 9 + le numéro d'autorisation de l'ETF¹ suisse sont transmis dans le champ de données correct (voir PrintScreen ci-dessous) (pour CFF Cargo SA, il s'agit du 007). Les commentaires dans un champ de texte libre de la lettre de voiture (par exemple dans le champ 21 ou similaire) ne sont pas autorisés. En tant que client ferroviaire, vous demandez à votre TC¹ de transmettre ce code à CFF Cargo dans le champ approprié.
- d) Le code « Type de lieu de dédouanement 4 » est transmis (généré à partir du système CFF Cargo si les coordonnées du destinataire et l'inscription dans le champ 7 « Notes de l'expéditeur » code 2 sont correctes.)
- e) Un NHM¹ d'une description usuelle des marchandises ou un numéro collectif avec une description usuelle des marchandises dans l'enregistrement de données « Description des marchandises selon le client » est transmis (9902, 9941 et ainsi de suite seule ne sont pas acceptés, seulement en plus des « profilés de blé » ou d'acier ou de la description usuelle correspondante des marchandises)
- f) Le DA¹ en Suisse effectuera sa notification sommaire d'arrivée en temps utile avec les informations suivantes :
 - I. « Type de régime de transit » : lettre de voiture CIM
 - II. « Numéro de référence » : Numéro d'expédition selon la lettre de voiture CIM
 - III. Description des marchandises
 - IV. Condition des plombs

Remarque : Selon votre rôle dans la chaîne de transport, vous devez vous assurer qu'une ou plusieurs de ces exigences sont respectées, par exemple :

- **En tant que DA¹ en Suisse, que les données de la** liste des publications conformément au point 2 sont correctes et que le lieu correspond au lieu où vous présentez le dédouanement à l'importation et que la déclaration est présentée sous la forme décrite.
- **En tant que client ferroviaire**, que votre destinataire en Suisse confirme les données conformément au point 2 et que vous les transmettiez au TC¹ dans l'ordre de transport.
- **En tant que TC¹** en accord avec votre client, afin que votre entreprise puisse transmettre les données nécessaires à CFF Cargo SA conformément aux points 1 à 6.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assurer ces points, une procédure de transit NCTS ou un dédouanement au poste frontière doit être organisé.

4 Applicabilité

Le ZE corridor national ne peut être utilisé que si un accord écrit sur les droits et obligations mutuels a été conclu au préalable avec CFF Cargo SA.

S'il n'y a pas d'accord écrit, il est obligatoire d'utiliser un régime de transit NCTS ou d'effectuer le dédouanement au poste frontière suisse.

Factsheet Corridor national ZE

5 Frais

Dans la période de lancement jusqu'au 31.12.2023, nous offrons cette procédure gratuitement. Les frais à partir du 01.01.2024 peuvent être trouvés dans notre liste Prix et conditions pour les services douaniers de CFF Cargo SA (Lien : <https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html>)

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF	Prix en EUR
3.4. Procédures douanières de transit				
4172	ZE Corridor national (jusqu'au destinataire agréé)	Envoi		11.-
4179	Irrégularités de T2 Corridor	Selon effort		

6 Jeu de données pour la transmission du code du régime douanier

- a) Expéditeur / client ferroviaire :
- I. Si vous commandez directement CFF Cargo SA, vous trouverez les codes dans Cargo Digital sous « Données de la lettre de voiture » sous « Procédures douanières ».
 - II. Si vous commandez un autre chemin de fer depuis l'étranger, veuillez contacter votre TC¹ pour savoir comment commander la procédure.
- b) Les ETF¹ en tant que TC¹ qui mandatent CFF Cargo AG en tant que TSU¹ en Suisse transmettent les codes comme suit.
- I. ORPHÉE 1.5
Dans le champ « MRN ou type de régime douanier », le code 9 doit être entré au lieu de « T-MRN ».

```

<WagonDetails LoadingStatus="loaded">
  <WagonTypeDetails>
    <WagonMass>16200</WagonMass>
    <AxleNumber>2</AxleNumber>
    <WagonLength>155</WagonLength>
  </WagonTypeDetails>
  <LoadLimit>29</LoadLimit>
  <ReferenceNumbers>
    <MRN>
      <MRNOrCustomsProcedureType>MRN-T</MRNOrCustomsProcedureType>
      <MRNOrCustomsProcedureNumber>23CH00000302474663</MRNOrCustomsProcedureNumber>
    </MRN>
  </ReferenceNumbers>
</WagonDetails>

```

Factsheet Corridor national ZE

II. Hermès 2.0

H30 in XML	deutsch	Pos	Status	Occur- renc	Category (A/B/r)	Reference/values/example/info	additional information
GULS_4_1	Customs procedure	(n1)	C	0..4	C	920-13; A.13.2.4a: 1;2;3;9	as Attribut
ULS_4_1_1	Customs procedure code	an..25	C	0..99	C	920-13; A.13.2.4b	
/GULS_4_1							
/GUC							
/GWL3							

7 1Abréviations + Termes

- CDU-IA, Code des douanes de l'Union Acte d'exécution
- CIM-LV, Lettera di vettura CIM (Ordine di trasporto per traffico internazionale)
- DA, destinataire agréé
- ETF, entreprises ferroviaires
- « ZE corridor national » est une abréviation. Le titre officiel de la OFDF est : « Transit simplifié entre le bureau de douane de frontière et le lieu agréé du destinataire agréé » (ZE = zugelassener Empfänger / destinataire agréé)
- NCTS, Nouveau système de transit informatisé (système pour le régime de transit commun avec T-document)
- NHM, Nomenclature Harmonisée Marchandises
- OFDF, Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
- rtc, régime de transit commun (procédure standard avec document T)
- rtcs, régime simplifié de transit commun ferroviaire (lettre de voiture CIM comme document douanier)
- TC, transporteur contractuel
- TSU, transporteur substitué

8 Pièce jointe

Exemple de connaissance

Factsheet Corridor national ZE

<p>Nonobstant toute clause contraire, le transport des marchandises est soumis aux Règles uniformes CIM. Sont en outre applicables les conditions générales de transport du transporteur. Die Beförderung von Gütern unterliegt auch bei einer gegenseitigen Abmachung den Einheitlichen Rechtsvorschriften CIM. Ausserdem sind die Allgemeinen Beförderungsbedingungen des Beförderers anwendbar.</p> <p>Sauf convention contraire, l'acheminement des wagons vides est soumis aux Règles uniformes CUV. Sont en outre applicables les conditions contractuelles, les typiques de l'entreprise de transport ferroviaire. Die Beförderung von Leertwagons unterliegt unter Vorbehalt gegenseitiger Abmachung den Einheitlichen Rechtsvorschriften CUV. Im Übrigen gelten die einschlägigen Vertragsbedingungen des Eisenbahnverkehrsunternehmens.</p>		<p>30 Lettre de voiture CIM Frachtbrief CIM <input type="checkbox"/></p>	<p>Lettre wagon CUV Wagenbrief CUV <input type="checkbox"/></p>	<p>40</p>	<p>41</p>	<p>42</p>	<p>43</p>
<p>1 Expéditeur (nom, adresse) – Absender (Name, Anschrift)</p> <p>Signature Unter-schrift</p> <p>N° TVA MWSt.-Nr.</p>		<p>2</p> <p>3</p> <p>E-Mail</p> <p>Tel.</p> <p>Fax</p>	<p>7 Déclarations de l'expéditeur Erklärungen des Absenders</p>		<p>8 Référence expéditeur – Absender Referenz</p>		
<p>4 Destinataire (nom, adresse, pays) Empfänger (Name, Anschrift, Land)</p> <p>N° TVA MWSt.-Nr.</p>		<p>5</p> <p>E-Mail</p> <p>Tel.</p> <p>Fax</p>	<p>9 Annexes – Beilagen</p>		<p>„2 : Da No xx“ selon : publications agréées destinataires et expéditeurs (admin.ch)</p>		
<p>10 Lieu de livraison Ablieferungs-ort</p> <p>Gare – Bahnhof</p>		<p>11</p> <p>Pays – Land</p>	<p>16 Prise en charge Übernahme</p> <p>mois – jour – heure Monat – Tag – Stunde</p>		<p>17</p>		
<p>13 Conditions commerciales – Kommerzielle Bedingungen</p>		<p>14</p>	<p>18 Wagon N° – Wagen Nr.</p>		<p>19 Parcours – Strecke</p> <p>par – durch</p>		
<p>15 Informations pour le destinataire – Vermerke für den Empfänger</p>		<p>20 Paiement des frais Zahlung der Kosten</p> <p><input type="checkbox"/> Franco de port Franko Fracht</p> <p><input type="checkbox"/> Incoterms</p>		<p>21 Déclaration de valeur Wert des Gutes</p> <p>Monnaie</p>			<p>27 Intérêt à la livraison Interesse an der Lieferung</p> <p>Währung</p>
<p>22 Désignation de la marchandise Bezeichnung des Gutes</p> <p>Désignation commerciale des marchandises</p> <p>Le terme "plastique" ne suffit pas. Il faut dire "chaises en plastique" ou "granulés de PVC", etc. au lieu de "Food stuff", il faut lire : "céréales" ou "tomates en boîte", etc.</p> <p>Code de régime douanier : "CPC 9, Bew-Nr. 007" (l'impression sur la lettre de voiture est générée par le système de commande du chemin de fer si le code est transmis dans le champ correct. (voir Printscreen dans le Factsheet chiffre 6))</p>		<p>23 Transport exceptionnel Aussergewöhnliche Sendung</p> <p>oui ja <input type="checkbox"/> non ne <input type="checkbox"/></p>	<p>24 RID</p> <p>oui ja <input type="checkbox"/> non ne <input type="checkbox"/></p>	<p>25 NHM Code</p>	<p>26 Masse</p>	<p>28 Remboursement Nachnahme</p> <p>Monnaie</p>	
<p>29 Indications douanières Zollamtliche Vermerke</p>		<p>31 Opérations douanières – Zollbehandlung</p>		<p>32 Bulletin d'affranchissement Frankaturrechnung</p> <p>remové zurückgesandt</p> <p>mois – jour Monat – Tag</p>			<p>33 Avis d'encaissement N° Nachnahmebegleitschein Nr.</p> <p>remové zurückgesandt</p> <p>mois – jour Monat – Tag</p>
<p>34 Procès-verbal N° Tatbestandsaufnahme Nr.</p>		<p>35 Prolongation du délai de livraison – Lieferfristverlängerung</p> <p>Code du – von</p> <p>au – bis</p> <p>lieu – Ort</p>		<p>36 Déclarations du transporteur – Erklärungen des Beförderers</p>			<p>37 Autres transporteurs – Andere Beförderer</p> <p>Nom, adresse – Name, Anschrift</p>
<p>38 a) Transporteur contractuel – Vertraglicher Beförderer</p> <p>Signature – Unterschrift</p>		<p>39 Date d'arrivée – Ankunftsdatum</p> <p>Arrivée N° – Empfangs-Nr.</p>		<p>44 Mise à disposition Bereitgestellt</p> <p>mois – jour – heure Monat – Tag – Stunde</p>			<p>45 Identification de l'envoi Sendungs-Identifikation</p> <p>Pays – Land</p> <p>Gare – Bahnhof</p>
<p>46 Procédure simplifiée de transit ferroviaire Vereinfachtes Eisenbahnversandverfahren</p> <p><input type="checkbox"/> oui ja <input type="checkbox"/> non ne <input type="checkbox"/></p> <p>Code principal obligé Code Hauptverpflichteter</p>		<p>47 Original</p>		<p>48 Quittance du destinataire Empfangsbescheinigung</p> <p>Entreprise Unternehmen</p> <p>Exp. N° Versand Nr.</p>			<p>49 Lieu et date d'établissement – Ort und Datum der Ausstellung</p>
<p>50 Parcours – Strecke</p> <p>SBB Cargo AG</p>		<p>51 Parcours – Strecke</p> <p>Parcours Suisse</p>		<p>52 Procès-verbal N° Tatbestandsaufnahme Nr.</p> <p>établi par erstellt durch</p> <p>mois – jour Monat – Tag</p>			<p>53 Qualité Eigenschaft</p>